

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZICOURT DU 12 AVRIL 2019

Le 12 avril 2019, à dix-huit heures le conseil municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame Marinette CAROLE, Maire,

Date de convocation : 8 avril 2019

Date d'affichage : 8 avril 2019

Présents : Mesdames ADELL-DUBOC, FLAMENT, VERDOT Messieurs WILFOURT, DUGROSPREZ, BARBOSA, JACQUOT
Secrétaire de séance : Madame ADELL-DUBOC

La lecture du procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET GENERAL)

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 mars 1982,
Vu la loi du 6 février 1992,
Vu le Compte de Gestion 2018,

Après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et une abstention,

CONSTATE les résultats d'exécution budgétaire suivants, au cours de l'exercice 2018 :

section de fonctionnement : + 152 915,97 €

section d'investissement : - 101 078,77 €

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, est conforme au Compte Administratif et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

101 078,77 € sont affectés à la section d'investissement pour l'apurement du déficit

51 837,20 € demeurent affectés en fonctionnement.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et une abstention,

CONSTATE les résultats d'exécution budgétaire suivants, au cours de l'exercice 2018 pour le service assainissement :

section de fonctionnement : + 27 958,89 €

section d'investissement : + 8 552,47 €

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, est conforme au Compte Administratif et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018

Les deux sections étant en excédent, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat.

Objet : TAUX DES TAXES 2019

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 mars 1982,
Vu la loi du 6 février 1992,
Vu le Budget 2018,

Considérant le passage en Taxe Professionnelle Unique au 31 décembre 2005,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des trois taxes locales restantes au niveau suivant :

TAUX 2019

Taxe d'habitation	9,69 %
Taxe foncière	21,22 %
Taxe foncière non bâti	51,71 %

Objet : BUDGET GENERAL : BUDGET 2019

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 mars 1982,
Vu la loi du 6 février 1992,
Vu le Compte de Gestion 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 242 285,20 € et en recettes et dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser) à 271 305,08 €.

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget 2019 du service de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 32 958,89 € et en recettes et dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser) à 21 903,88 €.

Objet : Vente de bois

Le Conseil municipal,

Approuve la vente de bois communaux sur pied à la SARL DEROU pour un montant de 2 400 € et autorise Madame la Maire à signer le contrat.

Objet : Retrait de la mission locale du Clermontois

Considérant le faible nombre de jeunes de Bazicourt ayant eu recours au service de la mission locale du Clermontois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de retrait de la commune de Bazicourt de la mission locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain à compter de l'année 2019.

Questions diverses

Oise Habitat

Le permis d'aménager du lotissement a été déposé. RV pris avec le BE concernant l'enfouissement des réseaux au droit du projet, le réseau EP étant dans l'emprise Oise-Habitat.

Animaux errants

Monsieur WILFOURT rend compte d'une réunion de l'union des Maires sur les animaux errants. Toutes les communes devraient signer une convention avec un chenil et un vétérinaire, moyennant une cotisation annuelle par habitant.

Plantations

Le conseil donne un avis favorable au devis de l'entreprise Loiseleur concernant le massif de rosiers.

Visite de Parlementaires

Mme le Maire fait part de la visite du Sénateur Olivier PACCAUD le 22 Février et celle du Député Maxime MINOT prévue le 3 Mai à la rencontre des administrés.

City Stade

Il devient urgent de reposer les filets du city stade.

La question est posée s'il ne serait pas préférable que Michel Manresa passe le CACES.

RGPD

Madame ADELL-DUBOC explique le fonctionnement du RGPD.

Cimetière

Une demande a été faite pour l'abattage des sapins derrière le cimetière qui salissent les tombes. L'ensemble du Conseil Municipal ne souhaite pas les abattre, il est donc prévu d'élaguer les branches gênantes.

Il est également demandé à Francis Dugrosprez s'il pouvait enlever les déchets de plantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 10.
Et les membres présents ont signé au registre.

Marinette CAROLE

Gérard WILFOURT

Sylvie ADELL-DUBOC

Marie-Aude VERDOT

Sylvie FLAMENT

Jean-Christophe BARBOSA

Francis DUGROSPREZ

Frédéric JACQUOT